

31 janvier 2008

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)

DELFINGEN INDUSTRY

(Eurolist)

1 - Par courrier du 24 janvier 2008, complété par un courrier du 30 janvier, M. Bernard Streit, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 9 octobre 2007, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de la société DELFINGEN INDUSTRY, et détenir directement 81 434 actions DELFINGEN INDUSTRY représentant 162 868 droits de vote, soit 5,003% du capital et 6,41% des droits de vote de cette société (1).

2 - Par les mêmes courriers, M. Gérard Streit, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en hausse, le 9 octobre 2007, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, et 2/3 du capital et des droits de vote de la société DELFINGEN INDUSTRY, et détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la société anonyme Delfingen Group (2), 1 206 841 actions DELFINGEN INDUSTRY représentant 2 036 852 droits de vote, soit 74,15% du capital et 80,19% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Delfingen Group (2)	1 206 830	74,15	2 036 830	80,19
Gérald Streit	11	ns	22	ns
Bernard Streit	81 434	5,003	162 868	6,41
Total groupe familial	1 288 275	79,15	2 199 720	86,60

3 - Ces franchissements de seuils résultent de la donation-partage d'actions Delfingen Group, par M. et Mme Bernard Streit, au profit de leurs enfants, MM. David et Gérard Streit, au terme de laquelle M. Gérard Streit contrôle la société Delfingen Group SA.

Il est précisé que la société anonyme Delfingen Group n'a franchi aucun seuil et détient directement 1 206 830 actions DELFINGEN INDUSTRY représentant 2 036 830 droits de vote, soit 74,15% du capital et 80,19% des droits de vote de cette société (1).

4 - Par courrier du 29 janvier 2008, M. Gérard Streit a effectué la déclaration d'intention suivante :

- « Je déclare agir de concert avec Delfingen Group SA, M. Bernard Streit, mon père ; Mme Françoise Streit, ma mère ; M. David Streit, mon frère ; ces trois derniers étant signataires avec moi d'un pacte d'actionnaires portant sur les actions DELFINGEN INDUSTRY dont l'objet est de constituer un bloc majoritaire ;
- Je détiens indirectement le contrôle de la société DELFINGEN INDUSTRY, par l'intermédiaire de la société Delfingen Group SA. J'envisage de maintenir ce contrôle pour les douze prochains mois ;

- J'envisage de poursuivre mes achats, directement ou par l'intermédiaire de Delfingen Group SA, sans exclure la possibilité de procéder à des cessions ainsi que toute opération portant sur les actions de la société ou des instruments financiers donnant accès au capital de la société ;
- Je suis administrateur de DELFINGEN INDUSTRY depuis le 19 décembre 1995. Les autres membres de ma famille ; à savoir M. Bernard Streit, mon père ; Mme Françoise Streit, ma mère ; M. David Streit, mon frère sont également administrateurs de DELFINGEN INDUSTRY. M. Bernard Streit est également président du conseil d'administration et assume la fonction de directeur général. J'envisage de désigner de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la société ».

5 - Le franchissement en hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société DELFINGEN INDUSTRY par M. Gérald Streit, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite dans Décision et Information 208C0177 en date du 25 janvier 2008 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 30 janvier 2008.

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 627 624 actions représentant 2 540 014 droits de vote.

(2) Société détenue exclusivement par les membres de la famille Streit et dont M. Gérald Streit détient 69,21% du capital et des droits de vote (35% des droits de vote pour les décisions d'affectation des résultats) ; cf. D&I 208C0177 du 25 janvier 2008.